

# AGRICULTURE :

## LES AGRICULTEURS SONT DES ENTREPRENEURS

1962-1964 : première loi d'orientation agricole. 1980 : seconde loi d'orientation agricole. Ensuite, la cadence s'accélère : 1999, 2005 et, en 2010, la loi de modernisation de l'agriculture. Ballottée dans toutes ces directions, il n'est pas étonnant que l'agriculture française soit désorientée. Les crises à répétition avaient révélé le mécontentement et même le désespoir de nombreux agriculteurs, malgré ou à cause des 25 milliards d'euros de subventions qu'ils reçoivent chaque année. En dépit de ces avertissements, il aura fallu que l'Allemagne devance la France comme premier exportateur européen de produits agricoles pour démontrer qu'en Europe, en 2010, chez ce voisin économiquement et socialement très avancé, il est possible de faire mieux que dans notre pays. Les explications sont certainement multiples, mais la différence la plus frappante entre la France et les autres pays est l'omniprésence de multiples administrations dans la gestion de l'agriculture française. Et loin de fixer une stratégie claire et à long terme, les centaines d'articles de la loi de 2010, comme ceux des trois lois précédentes, tentent de colmater des problèmes ponctuels urgents (exemple : la crise du lait français en 2010) et de satisfaire des demandes catégorielles (exemple : augmenter la subvention de l'État à l'assurance récolte). À quand la loi de libération dont les agriculteurs français ont besoin ?

- L'explosion de la productivité agricole
- La chute du nombre d'agriculteurs
- L'agriculture : 4 % des actifs et 2 % du PIB
- Des crises plus fréquentes et plus profondes que dans les autres pays européens
- Les agriculteurs face à 7 niveaux d'administration
- L'évolution des structures agricoles : forte mais inadaptée
- La confusion entre le social et l'économie
- Les propositions de la Fondation iFRAP



Dossier réalisé par Philippe FRANÇOIS



## 1. Allemagne, révélateur de notre problème agricole

Depuis des décennies, on s'était habitué à voir en France de plus en plus de produits agricoles étrangers : les fruits espagnols à cause du climat et du faible coût de la main-d'œuvre, les fleurs hollandaises avantagées par une spécialisation historique et par le prix du gaz naturel ou les produits hors saisons parce que de plus en plus de Français ont accès à une alimentation variée. Mais en 2008, on a découvert que l'Allemagne avait dépassé la France pour les exportations agricoles et agroalimentaires. La production agricole croît plus vite en Allemagne qu'en France et représente déjà les deux tiers de

la production française. Le lait, par exemple, coûte régulièrement en Allemagne de 10 à 15 % de moins qu'en France. Résultat : les exportations de lait allemand ont massivement augmenté, y compris vers notre pays. Idem pour les porcs ou les cultures maraîchères.

« La régulation massive des marchés agricoles par l'État est une chose du passé. Ce qui est important maintenant, c'est de reconnaître très tôt les signaux du marché et d'y répondre. »

**Ilse Aigner, ministre fédéral de l'Agriculture**

### Exportations de produits agricoles et agroalimentaires en Mds € courants

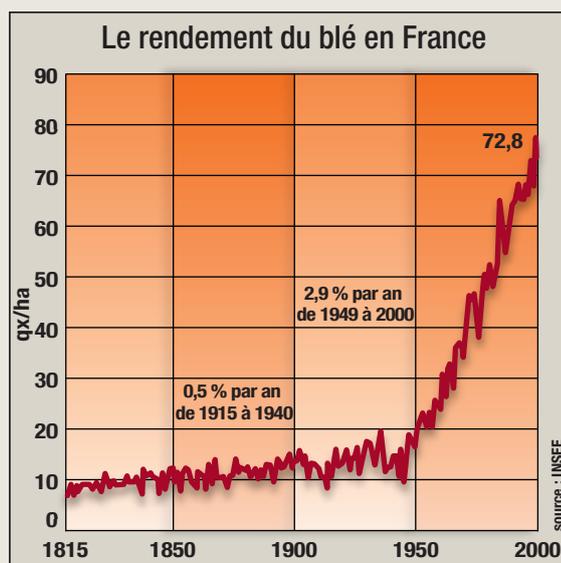
	1980 en \$	1990 en \$	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Allemagne	11	20	30	37	40	45	50	50
France	18	34	37	41	44	47	51	44

Le tableau ci-dessus de l'Insee montre que, depuis 10 ans, la performance de la France est nettement inférieure à celle de l'Allemagne. Elle l'est aussi par rapport à celle du Royaume-Uni : 28 % de la viande de mouton consommée en France provient d'outre-Manche à des prix inférieurs aux nôtres. Cette perte de compétitivité vis-à-vis de pays européens est un signal inquiétant puisque les six premiers clients de la France sont membres de l'Union européenne,

zone destination des trois quarts de nos exportations agroalimentaires. Elle l'est aussi au moment où nos ventes de produits agricoles vers les autres pays seront de plus en plus concurrencées par les nouveaux producteurs (Ukraine, Russie, Brésil, Inde). En 2009, l'Allemagne a exporté plus de fromage que la France. Passe encore pour les automobiles haut de gamme et les machines outils, mais une situation inimaginable dans le domaine agricole.

## 2. La révolution verte

C'est souvent dans les phases de changements rapides que les cartes se redistribuent entre concurrents. Et l'agriculture vit justement une telle période. L'explosion du rendement du blé en France depuis les années 1950 est un exemple typique d'une révolution qui se poursuit : en 2009, le rendement du blé a été de 76,6 q/ha. La plupart des autres grandes productions agricoles ont connu des progrès similaires. La production moyenne d'une vache laitière, qui était par exemple de 1 800 litres de lait par an en 1955, est de 6 450 litres en 2007. Au Danemark, elle est de 8 350 litres indiquant que cette évolution n'est pas terminée. L'amélioration de la productivité des plantes ou des animaux n'est pas le seul facteur de changement. Le machinisme agricole et l'amélioration des outils de gestion constituent les autres moteurs de cette révolution.



## 3. Une réponse corporatiste

Face à cette révolution impressionnante, les syndicats agricoles français, les gouvernements et l'administration ont refusé les règles du marché et ont mis en place une organisation corporatiste similaire à celles qui régnaient avant 1789. Plus grave même que le contrôle des prix et les subventions, l'accès à la profession d'agriculteur

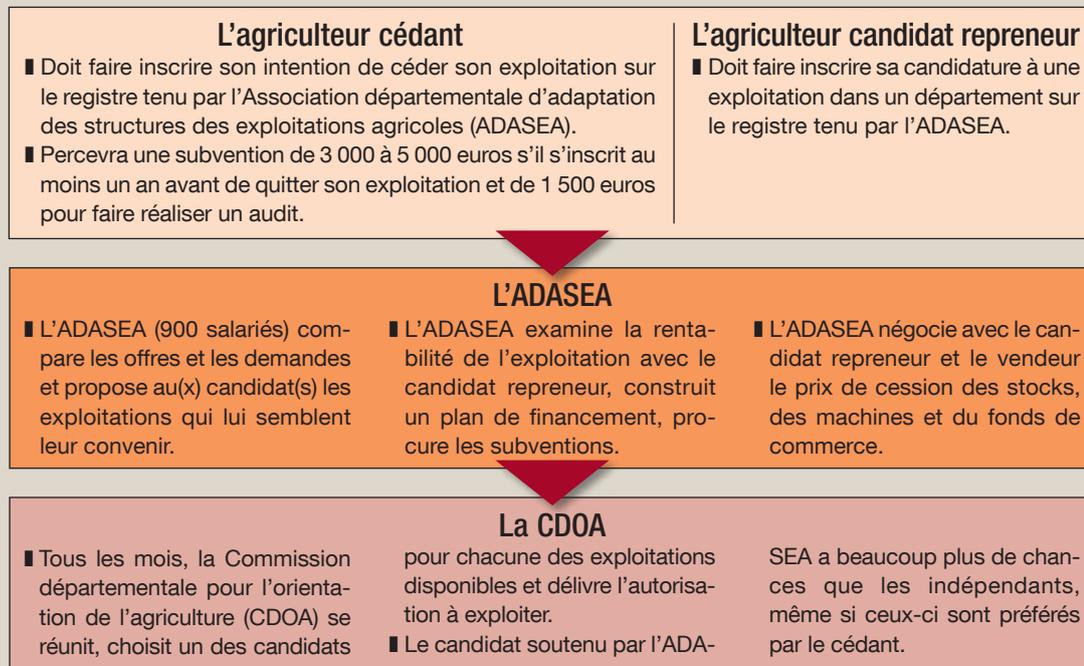
a été strictement réglementé. Des commissions administrato-syndicalistes décident de :

1. qui peut acheter une exploitation,
2. qui peut l'exploiter,
3. ce que l'exploitant est autorisé à produire,
4. parfois même combien il est autorisé à produire.

La façon dont un agriculteur partant par exemple à la retraite et les candidats repreneurs peuvent se mettre d'accord fournit un exemple typique de

la bureaucratie mise en place. Dans ce cas-ci, le cédant recherche un successeur à qui louer son exploitation.

### Les 3 étapes de la procédure de cession d'une exploitation agricole



Note : les ADASEA sont financées par des subventions publiques (14 millions d'euros par an) et sont gérées par les syndicats agricoles. Les CDOA sont des commissions d'une trentaine de participants réunissant des fonctionnaires de préfecture et des personnels des chambres d'agriculture, des Safer, des syndicats agricoles, des Crédit agricole, Groupama, d'ONG, de représentants des artisans et de diverses personnalités.

La procédure ci-dessus constitue le cas le plus simple. Les règles concernant par exemple les attributions, échanges et reprises des quotas laitiers font penser au trafic de tickets de rationnement qui existait dans certains régimes communistes. Et si l'agriculteur cédant veut en plus vendre son exploitation, un troisième joueur, la Société d'aménagement et de développement de l'espace rural (Safer) de la région intervient en amont pour décider qui peut acheter l'exploitation. Cette méthode en apparence très logique correspond exactement à la définition de la bureaucratie : des commissions s'interposent entre le vendeur et l'acheteur dans le but de guider l'agriculture française et de trouver le « meilleur » repreneur. Une prétention insupportable de la part de personnes dont la compétence pour décider de ces choix est douteuse, qui ne porteront aucune responsabilité en cas de succès ou d'échec et qui

risquent de faire passer leurs convictions, leurs intérêts propres ou ceux de leurs organisations avant celles de l'agriculture. Le « localisme » (favoriser ses copains du coin), reconnu comme une des plaies du recrutement dans les universités françaises, joue à plein dans ces commissions où se retrouvent les acteurs très consanguins, dominés par les syndicats agricoles. Les fonctionnaires, en principe chargés de veiller au bon déroulement de ces tractations, ne souhaitent surtout pas aller contre les décisions de la corporation.

Les problèmes rencontrés par l'agriculture en France, notamment par les jeunes agriculteurs, montrent que ces multiples commissions d'aménagement et d'orientation de l'agriculture sont désormais nuisibles à une époque où ce sont la flexibilité et l'anticipation des marchés d'avenir qui sont déterminants.

## 4. Les résultats du corporatisme

Habitué à cette procédure depuis des décennies, les intéressés prennent difficilement conscience de l'étrangeté de cette méthode et des dégâts qu'elle cause : comment fonctionneraient les restaurants ou les garages si les acheteurs des fonds de commerce à vendre étaient choisis par des commissions

placées sous l'autorité du Préfet et dominées par le syndicat des restaurateurs ou des garagistes du département ?

Après un demi-siècle d'application, les résultats de l'organisation de l'agriculture française sont pourtant mesurables : un bond de la production

mais une performance globale insuffisante comme on l'a vu ci-dessus, de trop faibles revenus pour les actifs et les retraités, un coût (subventions) considérable pour la société. Le tout aboutissant à décevoir et humilier les agriculteurs dont le taux de suicides est deux fois plus élevé que la moyenne française.

### Des revenus insuffisants en moyenne

Dans tous les domaines, des progrès de productivité aussi importants peuvent se traduire soit par des profits considérables, soit par la misère selon l'évolution du niveau de consommation et des structures de production. Or, depuis 50 ans, la consommation alimentaire augmente, mais beaucoup moins vite que les revenus : en 2009, les Français ne consacrent plus que 14 % de leur budget à l'alimentation contre le double en 1960. Et ces chiffres comprennent les dépenses de restaurants et de restauration collective qui ont beaucoup augmenté mais qui incluent une grande part de dépenses, de main-d'œuvre et de bâtiments qui n'est pas liée aux produits agroalimentaires.

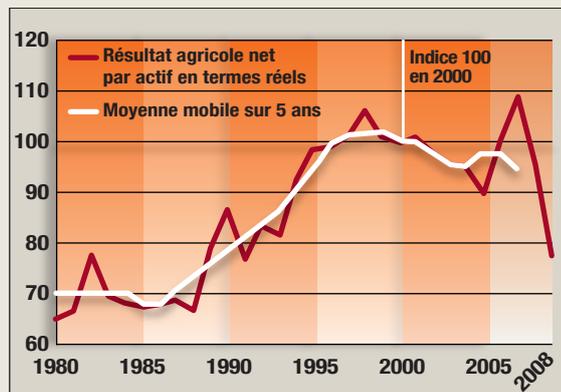
Les résultats des **exploitations professionnelles** montrent bien qu'en 2007, année pourtant très favorable, 10 % des exploitations sont en déficit malgré les multiples subventions qu'elles perçoivent et que la distribution est anormalement décalée vers les faibles bénéficiaires. Ce taux est monté à 16 % en 2008. La majorité des exploitations rapportent moins de 30 000 € par an. En supposant même qu'il n'y ait qu'un seul exploitant (pas de co-exploitant), ce revenu correspond à 2 500 euros par mois, très faible et insuffisant pour un entrepreneur qui travaille 50 à 60 heures par semaine, a investi son capital et assume des risques importants.

Pour l'évolution du revenu des actifs agricoles, la France fait moins bien que l'Allemagne, le Royaume-Uni et la moyenne des 27 pays de l'Union européenne depuis 10 ans.

### Des revenus très variés et très variables

Les évolutions des cours des produits agricoles ou des niveaux de production ont des conséquences très variées pour les différents acteurs du monde agricole. En 2009, par exemple, le revenu par salarié agricole est resté stable, la valeur globale de la production agricole française a baissé de 8,5 % et le revenu des non-salariés (c'est-à-dire les exploitants) de 34 %. Les revenus agricoles

dépendent aussi beaucoup du type de production. Cette même année, la production en valeur du lait a baissé de 18,1 %, celle des céréales de 25,5 %, mais celle des vins a augmenté de 2,4 %. En 2007, au contraire, les prix des céréales et du lait avaient flambé à des niveaux records pendant que le vin subissait une crise profonde.



Seule une étude lissée sur 5 ans au moins, comme celle de l'Insee ci-dessus, permet de juger de l'évolution du niveau des revenus des agriculteurs. Depuis 30 ans, le revenu moyen des agriculteurs a donc nettement augmenté, mais moins que celui des autres Français et avec de très fortes variations. En regardant les résultats sur un an, on risque de tirer des conclusions complètement erronées d'événements ponctuels. En 2007, la situation semblait bonne puisque, de 1980 à 2007, le revenu par actif avait augmenté de 69 % en euros constants, soit plus de 2 % par an. En 2009, au contraire, la situation semblait catastrophique puisque, de 1980 à 2009, le revenu n'a augmenté que de 20 %, soit nettement moins que les salaires du secteur privé et de la fonction publique.

Enfin, l'évolution des revenus varie beaucoup d'une région à l'autre. En 2008, par exemple, autre très mauvaise année en général : le revenu net agricole par actif a baissé de 60,7 % en Languedoc-Roussillon et augmenté de 3,2 % en Basse-Normandie. Ces fortes variations plaident aussi pour la constitution d'exploitations suffisamment capitalisées et gérées comme de véritables entreprises.

### Une forte baisse du nombre d'exploitations...

Avec une productivité en progrès très rapide et une consommation qui augmente moins vite, la seule solution pour maintenir le niveau de vie des agri-

**Depuis 30 ans, le revenu moyen des agriculteurs a donc nettement augmenté, mais moins que celui des autres Français et avec de très fortes variations. Seule une étude lissée sur 5 ans au moins permet de juger de l'évolution du niveau des revenus des agriculteurs.**

culteurs, et même pour l'augmenter comme celui des autres Français, est soit d'exporter, mais nos coûts de production limitent cette possibilité, soit encore de produire des produits à plus haute valeur ajoutée, soit de diminuer très fortement le nombre d'agriculteurs. En se mêlant de décider du niveau de ces différents paramètres, l'État et les syndicats ont rendu un très mauvais service aux agriculteurs

et aux Français. En 1955, plus d'un actif sur quatre travaillait dans l'agriculture, contre un sur vingt-cinq en 2009. Pour la première fois cette année, le nombre d'exploitations agricoles va passer nettement en dessous des 500 000 et celui du nombre de travailleurs (en équivalent plein-temps) en dessous de 700 000. Ces baisses se poursuivent au rythme de 2,5 à 3 % par an.

	1955	1988	2000	2005	2007	2010 - Estimation
Nombre d'exploitations	2 300 000	1 017 000	664 000	545 000	508 000	466 000
Nombre d'actifs (équivalent plein-temps)	4 500 000	1 445 000	990 000	753 000	708 000	660 000

Source : Insee, « L'agriculture nouveaux défis », 2007.

Sur des cas précis, les bouleversements apparaissent encore plus frappants et la tendance persiste : le

nombre de producteurs de lait a par exemple diminué de 30 % au cours des 10 dernières années.

Nombre d'exploitations productrices en milliers	1979	2000	2005
Bovins (bœufs et veaux)	736	282	227
Vaches laitières	520	128	103
Porcs	319	60	46
Poulets de chair	453	126	80

Source : Insee, « L'agriculture nouveaux défis », 2007.

## Exemple d'un projet d'installation de taille « moyenne » mais à risque

Monsieur et Madame Martin ont décidé de prendre leur retraite et de louer leur exploitation, estimée à environ 1 million d'euros, pour compléter leur retraite : 80 hectares, 60 vaches, un logement et 1 000 m<sup>2</sup> de bâtiments agricoles, environ 30 000 euros de subventions annuelles.

Monsieur Roger, 28 ans, le repreneur choisi par le Centre de développement et d'orientation agricole (CDOA), ne dispose que de 10 000 € de capital. Il doit verser une reprise de 230 000 € correspondant au prix des bovins, des matériels et des stocks. Le remboursement des prêts sera de 22 000 euros par an auquel s'ajoutera le montant du fermage à verser aux époux Martin. Le conseiller du CDOA admet que l'installation est tendue et le banquier a dit avoir accordé un coup de pouce à ce candidat. La chambre d'agriculture et l'ADASEA ont travaillé 18 mois sur le dossier. Le repreneur était salarié d'une coopérative agricole locale et président d'un organisme local des jeunes agriculteurs. On souhaite sa réussite, mais est-on certain que cette procédure administrative de recrutement a permis de sélectionner le candidat ayant le plus de chance de faire face à la concurrence des 40 prochaines années ?

De nombreux outils sont mis en œuvre par l'État et les collectivités locales pour aider à l'installation de nouveaux agriculteurs et principalement de « jeunes » de moins de 40 ans :

- dotation jeunes agriculteurs en capital de 8 000 à 35 000 euros,
- réduction des taux d'intérêt (économie de 11 800 à 22 000 euros) dans le cadre de prêts bonifiés à l'installation,
- programme pour l'installation dans le cadre du Fonds d'incitation et de communication pour l'installation en agriculture,
- appui aux associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles,
- exonération de taxe foncière pendant 5 ans,
- réduction du taux d'impôt sur le revenu pendant 5 ans,
- réduction des taux de cotisations sociales pendant 5 ans,
- prime à l'installation du Conseil général,
- gratification de stage pendant 6 mois du Conseil régional.

L'administration et les syndicats agricoles se sont fixé un taux de remplacement (taux d'installations par rapport aux départs) d'environ 50 %. Un objectif qui ne repose sur aucune justification économique. Le coût de ces mesures est limité (150 à 200 millions d'euros par an). Mais dès leur installation, les jeunes agriculteurs sont plongés dans un monde où les subventions et les procédures administratives sont plus importantes que les règles économiques. Et pour approcher de l'objectif de 50 %, les organismes sont conduits à favoriser le maintien d'exploitations qui seront très difficilement viables et qui justifieront de nouvelles interventions de leur part au lieu de permettre le développement d'exploitations compétitives, libres et autonomes.

### Une définition trompeuse des exploitations

Mais même ces chiffres sont trompeurs. Les définitions des catégories d'exploitations agricoles datent de 1955 et ne sont plus adaptées. Comment considérer qu'une exploitation n'ayant qu'une seule vache constitue une exploitation agricole et qu'une ferme de 12 hectares de blé est une exploitation professionnelle « *pouvant assurer les revenus d'une famille* » ?

Selon ces définitions, sur les 466 000 exploitations existantes en 2010, 295 000 sont professionnelles et 171 000 non professionnelles. Ces définitions minimalistes surestiment considérablement le nombre de véritables « entreprises agricoles ». Avec cette nomenclature, les exploitations agricoles n'emploient en moyenne que 2,2 actifs à plein-temps dont 70 % familiaux. Ce chiffre comprend les exploitants eux-mêmes et leurs salariés, les travailleurs temporaires, ceux des entreprises de travaux agricoles et des coopératives d'utilisation de matériel agricole.

Le nombre des exploitations non professionnelles diminue plus rapidement que celui des professionnelles, mais compte encore 37 % du nombre total d'exploitations tout en représentant moins de 4 % de la production agricole française. Elles sont diverses, mais un très grand nombre a des objectifs économiques limités, étant exploitées par des retraités, à titre de loisirs ou par des pluri-actifs<sup>1</sup>. Ces exploitations sont légitimes, mais les aides qui leur sont fournies le seraient, uniquement quand elles sont nécessaires,

de façon plus juste et plus économique à travers les circuits existants d'aides sociales plutôt qu'au titre des subventions agricoles.

On ne dispose pas de statistiques indiquant combien d'exploitations sont vraiment « professionnelles », c'est-à-dire dégagant un chiffre d'affaires et un revenu « normaux » (par exemple un revenu mensuel moyen par actif correspondant au Smic). Sans doute moins de 250 000. Les syndicats agricoles, les administrations qui gèrent l'agriculture et de nombreux responsables politiques s'abritent derrière cette surestimation du nombre de véritables exploitations pour préserver leurs prés carrés. Réformer cette classification est indispensable pour appréhender la réalité de l'agriculture française et pouvoir traiter chacune des catégories suivant leurs véritables besoins.

**La superficie moyenne des exploitations n'est pas un critère absolu de réussite.**

### ... alors qu'il n'existe pas de modèle unique

Les statistiques européennes montrent que la superficie moyenne des exploitations agricoles n'est pas un critère absolu de réussite. Le Royaume-Uni est le seul pays européen où la taille moyenne des exploitations professionnelles est nettement supérieure (60 %) à celle de la France. L'Allemagne réussit mieux que la France avec une taille moyenne des exploitations légèrement inférieure à celle de notre pays, et les autres pays ne semblent pas rencontrer de problèmes majeurs malgré des exploitations nettement plus petites.

Données 2007	Nombre d'exploitations	Dont professionnelles	Surface par exploitation professionnelle en hectares
Royaume-Uni	300 000	109 000	119
France	527 000	375 000	71
Allemagne	370 000	231 000	69
Espagne	1 044 000	449 000	45
Pologne	2 391 000	245 000	33
Pays-Bas	77 000	68 000	28
Italie	1 679 000	468 000	21
Source : Eurostat.			

<sup>1</sup> Étude Chatelier, Bazin, Wavresky : *Les exploitations non professionnelles*, 2000.

## Définitions d'une « exploitation agricole » et d'une « exploitation agricole professionnelle »

■ Une unité économique est dite « exploitation agricole » si elle participe à la production agricole et utilise au moins 1 hectare de superficie agricole ou bien possède un autre élément de production supérieur à un minimum (1 vache, 10 ruches, 6 brebis mères, 10 lapines mères, 2 000 m<sup>2</sup> de cultures spécialisées...).

■ Une exploitation agricole est dite « professionnelle » si elle a une dimension économique d'au moins 12 hectares équivalent-blé et utilise au minimum l'équivalent d'une personne occupée à trois quarts de temps pendant l'année.

## Au lieu de simplifier le système, la France a réussi à lui conserver une grande partie de sa complexité, de son opacité et de son instabilité.

L'exemple des pays étrangers montre que plusieurs types d'exploitations agricoles sont viables, à condition de ne pas se tromper de marché. Les grandes cultures doivent disposer de vastes étendues en centaines d'hectares. D'abord pour utiliser de façon optimale des équipements agricoles très coûteux, mais aussi pour pouvoir investir de la compétence, du temps et de l'argent dans la fonction vente des produits. Dans ce secteur, un agriculteur qui n'a pas la capacité de choisir au mieux ce qu'il va produire et vendre (au comptant ou à terme) a peu de chance d'être rentable. Ces grandes exploitations doivent donc pouvoir s'agrandir au lieu d'être bridées. Dans les domaines du lait, du porc et des bovins, l'analyse des causes du manque de compétitivité des exploitations françaises faite en 2010 a montré qu'elles sont trop petites. Comme l'a dit le sénateur Jean Bizet dans son rapport de 2009 sur la crise du lait : « *Malgré la marche forcée des éleveurs français, la France n'a pas été la plus rapide à se restructurer.* » C'est un euphémisme puisque le diagramme qui illustre son rapport montre que la France a été la plus lente de tous les autres pays concernés, et de très loin. Il n'est donc pas étonnant que la France ait été la plus touchée par la crise du lait de 2009.

### Plutôt deux exploitations pas rentables qu'une rentable

« Cette aide est destinée à encourager les futurs cédants à s'inscrire au répertoire départemental à l'installation afin de trouver un repreneur jeune agriculteur et à éviter que les terres libérées servent à l'agrandissement d'exploitations déjà existantes. »

Formulaire Cerfa 51222#02  
du ministère de l'Agriculture

### À condition d'avoir un environnement compétitif

À côté de ces grandes exploitations, il existe des créneaux pour de nombreux autres types d'exploitations soit spécialisées sur des marchés pointus (bio, proximité, luxe), soit exploitées de façon différente, notamment en multi-activité (salarié/exploitant, tourisme, productions de produits élaborés). Pour l'agriculture, il n'existe donc pas de modèle unique, et chaque pays, chaque région doit découvrir celui qui lui convient. Mais pour cela, il faut d'abord laisser les intéressés le découvrir. À eux tout seuls, les agriculteurs étrangers ont été plus perspicaces que les multiples administrations françaises. Ce ne sont pas des commissions surveillées par des fonctionnaires qui sont capables d'identifier ces marchés difficiles à cerner et mobiles. Par exemple, la quasi-totalité du lait bio vendu en France est importé d'Allemagne, sans doute parce que les CDOA avaient décidé que ce n'était pas un secteur d'avenir. La seconde condition est que nos règles sanitaires, environnementales et sociales soient comparables à celles de nos partenaires européens. Sur les deux premiers sujets, il semble que la France veuille toujours faire de la surenchère par rapport aux normes européennes et à des pays comme l'Allemagne dont les produits sont pourtant parfaitement sains : c'est le cas pour les normes concernant le lait comme pour la taille des zones enherbées obligatoires. Bruno Lemaire, ministre de l'Agriculture, s'est prononcé contre ce zèle excessif : « *Que les nouvelles mesures environnementales soient compatibles avec la réalité économique des exploitations. (...) J'en discuterai directement avec Jean-Louis Borloo.* » Mais enchaînant malheureusement avec une illusion bien française : « *Que les autres pays européens adoptent les mêmes règles environnementales que nous.* »

## L'agriculture, autre victime du chômage français

Avec un taux voisin des 10 % depuis 30 ans, le chômage français est atypique parmi les grands pays développés. Contrairement à ce qui se passait jusqu'en 1974, où les enfants d'agriculteurs trouvaient facilement un emploi dans les services ou l'industrie, la menace du chômage les pousse maintenant à rester ou à revenir sur l'exploitation de leurs parents puis à la reprendre, même si elle est difficilement viable. Les jeunes venant des autres milieux qui ne trouvent pas de travail sont aussi attirés par un travail « indépendant » et « dans la nature ». Ces HCF, « hors cadre

familiaux », comme les appellent les statistiques, sont d'ailleurs très majoritaires (75 %) dans l'enseignement technique agricole, même s'ils ont très peu de chances de pouvoir s'installer comme exploitants agricoles. Dans l'espoir de contenir la montée du chômage, les gouvernements ont plutôt encouragé ce ralentissement de l'exode agricole. Une méthode qui conduit des jeunes à s'installer dans des conditions économiques intenable et l'État à les subventionner pendant les 40 prochaines années au lieu d'investir dans des activités d'avenir.

Pour les conditions sociales, il aura fallu la « crise de la mirabelle » en 2009 pour que la France prenne des mesures dérogatoires et ramène le prix de la main-d'œuvre agricole à un niveau comparable à celui de l'Allemagne. En 2005, le Premier ministre avait pourtant déjà demandé un rapport sur « À quel niveau se situe le coût du travail dans le secteur agricole en Allemagne, Espagne, Italie, et Pays-Bas et existe-t-il des dispositifs d'allègement du coût du travail ? ». Les 75 pages du rapport du député Jacques Le Guen traitaient effectivement les sujets imposés, mais n'ont pas conduit à des décisions. La baisse des charges décidées en 2009 reste ponctuelle – elle ne concerne que les saisonniers – et ne traite pas du problème de fond, le coût de la protection sociale en France.

### Une agriculture sous perfusion

L'agriculture française reçoit 25 milliards d'euros de subvention par an (hors enseignement et recherche, forêts et dépenses de fonctionnement du ministère) dont la moitié pour l'activité agricole et l'autre moitié pour combler les déficits de ses régimes sociaux.

### ■ 12 milliards de subventions officielles à la production

Au titre de la politique agricole commune (Pac), l'Union européenne verse 9 milliards d'euros de subventions par an à la France, de loin la première bénéficiaire de cette politique. Elle reçoit 50 % de plus que l'Allemagne et 30 % de plus que l'Espagne, une situation que plusieurs pays trouvent difficilement supportable. Trois autres milliards sont financés directement par la France.

Avec l'introduction en 2004 des droits à paiement unique (DPU) par exploitation, les subventions devaient être fortement simplifiées et dépendre uniquement de la surface cultivée et du montant perçu par l'agriculteur les années précédant la réforme. En réalité, à la demande de la France, la possibilité de maintenir toute une panoplie d'aides a été maintenue. Sur les 12 milliards de subvention, seulement 5,8 sont forfaitaires. Et même ces 5,8 milliards sont distribués en fonction de plusieurs sous-paramètres. On est donc très loin du mot « unique » et il existe encore des dizaines, probablement plus de cent, subventions différentes.

## Les 10 grandes catégories de subventions officielles à l'agriculture

Régulation des marchés	Aides aux produits	Maîtrise de l'offre	Droits à paiement unique	Organisation des filières	Promotion et qualité des produits	Aide alimentaire	Gestion des aléas et allègement des charges	Développement rural	Sécurité sanitaire	Total
468	2 500	300	5 800	100	87	111	271	1 521	381	11 539

Source : les concours publics à l'agriculture en 2009, en millions d'euros par an.

Au lieu de simplifier le système, la France a réussi à lui conserver une grande partie de sa complexité, de son opacité et de son instabilité. Les 300 millions d'euros « rendus » en 2010 aux céréaliers constituent un exemple type de cette politique. Parce qu'en 2007 et 2008, les cours des céréales étaient très élevés, Michel Barnier, alors ministre de l'Agriculture, avait décidé début 2009 de rééquilibrer les subventions entre filières et de diminuer celles des céréaliers de 1,3 milliards d'euros pour les donner aux fruits et légumes et à l'élevage. Début 2010, le prix des céréales ayant au contraire beaucoup baissé, le nouveau ministre a décidé, après quelques manifestations de tracteurs à Paris, d'augmenter de 300 millions d'euros la subvention accordée aux

céréaliers. Comme il fallait trouver un prétexte : « Afin de favoriser la diversification des assolements, le secteur des grandes cultures bénéficiera d'une aide rotationnelle de 300 millions d'euros sur cinq ans. » La mesure est effective fin 2010... quand le cours du blé a retrouvé des sommets historiques. Résultat : une nouvelle subvention de 300 millions d'euros, plus de bureaucratie pour des agriculteurs qui n'avaient sans doute pas attendu le ministère pour savoir quels assolements sont préférables, plus de fonctionnaires pour vérifier que ceux qui touchent la prime respectent bien ces rotations. Et le risque de voir cultiver certaines céréales dont ce sera « le tour » même si les consommateurs ont besoin d'autres sortes cette année-là.

## Les deux façons de compter les revenus des agriculteurs

On entend souvent les agriculteurs déclarer : « Cette année, je ne me sers qu'un salaire de 800 € (ou moins) par mois », ce qui est en effet très peu. Le jeune en cours d'installation (voir ci-dessus) prévoit même de « ne prendre aucun salaire sur l'entreprise la première année ». Mais dans le même temps, cet agriculteur remboursera le prêt qui lui permettra d'acquérir un capital constitué des

bovins, machines et stocks de son prédécesseur, souvent aussi d'acquérir les terres et les bâtiments de son exploitation agricole. Ce double aspect du revenu des agriculteurs explique pourquoi ce sont souvent les jeunes qui rencontrent des problèmes financiers – ce qui était visible dans la crise du lait. Une fois (s'ils y arrivent) leur capital financé, leur situation est plus normale.

### ■ Systèmes sociaux : plus de 13 milliards de déficit par an

La Mutualité sociale agricole (MSA) assure à elle seule tous les risques des agriculteurs exploitants : maladie, vieillesse, famille et retraite de base et complémentaire. Sa situation démographique étant particulièrement déséquilibrée (quatre fois plus de retraités que d'actifs), la MSA est en très fort déficit. En 2009, les cotisations des non-salariés agricoles produisent 2,8 milliards d'euros pour 17,8 milliards d'euros de dépenses. Les concours publics se montent à 13,1 milliards d'euros, laissant un déficit de 1,9 milliard d'euros. Dans 40 ans, en 2050, le déficit du régime de retraite des exploitants agricoles (non salariés) sera encore de 2,5 milliards d'euros (source : COR, 2005). En 2010, la pension moyenne, hors réversion, est de 350 € par mois. De nombreux conjoints ayant travaillé sur l'exploitation sans avoir pu être rémunéré(e)s, et sans avoir pu payer de cotisation, ne bénéficient d'aucune retraite. Ces déficits gigantesques et ces retraites minimales montrent à quel point la démographie et l'économie de ce secteur ont été saccagées par des décisions politico-syndicales irresponsables. Malheureusement, on ne peut rien faire pour améliorer l'héritage de ce passé. Comme pour les mineurs de charbon, la société française devra porter la charge de ces erreurs.

Pour les salariés véritablement agricoles et ceux des autres organismes (coopératives, Crédit agricole...), la MSA est l'opérateur sur le terrain des Caisses nationales d'assurance-maladie ou vieillesse, mais n'a aucune responsabilité dans l'équilibre financier de la branche agricole. Avec la baisse inéluctable du nombre d'adhérents à la MSA, ses coûts de gestion et d'intervention sur toute la France dupliquent ceux des autres caisses de Sécurité sociale et peuvent de moins en moins être justifiés, d'autant plus que ses adhérents sont de moins en moins des agriculteurs.

### ■ Des subventions publiques et privées cachées

Les listes des « concours » publiés dans les documents officiels recensent les subventions versées directement (par exemple : prime à l'hectare ou prime nationale supplémentaire à la vache allaitante). Par rapport aux autres activités économiques, l'agriculture bénéficie de nombreuses et discrètes exemptions. Certaines sont financées par la collectivité, entre 3 et 4 milliards d'euros, d'autres par des membres de la société civile et d'autres encore par les consommateurs. Elles sont nombreuses et difficiles à recenser, mais leur montant total dépasse les 6 milliards d'euros par an.

Exemples de subventions	Estimation iFRAP en millions €	Source de financement
Taux préférentiel des droits de mutation	800	État
Taux préférentiel d'ISF	40	État
Exonération/dégrèvement de taxe foncière	450	État
Subventions et exonérations en faveur des Safer	100	État
Aides spéciales MSA	100	État
Exonération cotisations sociales nouveaux exploitants	200	État
Réduction d'impôt sur le revenu jeunes agriculteurs	60	État
Taux réduit sur les carburants	600	État
Biocarburants	650	État
Contrôle des loyers des exploitations agricoles	1 500	Propriétaires bailleurs
Contrôle des loyers des maisons d'habitation	1 000	Propriétaires bailleurs
Énergie éolienne <sup>2</sup> et énergie photovoltaïque <sup>3</sup>	400	Consommateurs
Biocarburants	100	Consommateurs

<sup>2</sup> Le loyer d'un hectare de terre agricole, qui est généralement de 100 € par an, passe à plusieurs milliers d'euros par an pour installer des éoliennes.

<sup>3</sup> Les projets d'installation de panneaux photovoltaïques ont dû être suspendus fin 2009, trop de nouveaux bâtiments agricoles étant construits uniquement pour y installer ces panneaux.

## La viticulture : un cas exemplaire

160 litres de vin par an en 1970, mais 60 seulement en 2010. C'est ce que chaque Français de plus de 15 ans consomme en moyenne. Et entre-temps, la production s'est développée dans de nombreux pays.

Contrairement à d'autres secteurs agricoles, la viticulture reçoit très peu d'aides régulières. Mais l'État n'a pas pu être surpris par cet effondrement de la consommation puisqu'il y a contribué par de nombreux règlements et campagnes de (contre) publicité. Qu'a-t-il fait ? Rien. Toujours le même trafic

de droit à planter et de primes à l'arrachage. En 2008-2009, 40 000 hectares de vignes auront été définitivement arrachés en échange de subventions. Cela dure depuis 1907.

En Australie, Afrique du Sud, Chili, Nouvelle-Zélande, États-Unis, pas de droit à planter, pas de primes à l'arrachage, pas de marché des droits à planter, pas de distillation ruineuse, pas de fonctionnaires pour tenter de vérifier tout cela sur le terrain, juste la liberté et la responsabilité des entrepreneurs.

Le préfet de Maine-et-Loire,  
chevalier de la Légion d'honneur

- **Vu** le Code rural et notamment son article R.641-90 relatif à la fixation de la date de début des vendanges,
- **Vu** l'arrêté préfectoral DAPI/BCC 2008-1479 du 18 décembre 2008 portant délégation de signature au bénéfice du directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture,
- **Vu** l'arrêté préfectoral 49/SG/2009 portant délégation de signature du directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture au chef de service d'économie agricole,
- **Vu** les résultats des inventaires de maturités,
- **Vu** les avis des syndicats viticoles concernés et en accord avec ces premiers,
- **Sur la proposition** du directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture de Maine-et-Loire,

Arrêté :

- **Article 1<sup>er</sup>** : Le ban des vendanges 2009 est fixé comme suit pour le département de Maine-et-Loire

**AOVDQS COTEAUX D'ANCENIS**

**6 octobre 2009**

*Cépages chenin, cabernet franc et cabernet sauvignon*

■ **Article 2** : Cette date correspond à la maturation des parcelles les plus précoces. Toutefois, si des accidents climatiques nécessitent localement d'anticiper cette date, des dérogations individuelles pourraient éventuellement être accordées par Monsieur l'ingénieur conseiller technique de l'INAO. Les vins issus de vendanges récoltées avant la date fixée sans avoir obtenu de dérogation de l'INAO ne pourront avoir droit aux appellations mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

■ **Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, le directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture de Maine-et-Loire, le directeur interrégional des Douanes, le directeur régional de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes, l'ingénieur conseiller technique de l'INAO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Angers, le 5 octobre 2009

Pour le préfet, et par délégation le chef du service d'économie régionale

Signé : Avril Gommard

## 5. Sept niveaux d'administration « au service » des agriculteurs

Pour gérer cette complexité mise en place par l'État et les syndicats, sept strates de bureaucratie se sont développées : le ministère de l'Agriculture et ses services dans les préfetures, les opérateurs d'État, les services des régions, des départements et des communes, les organismes syndicaux et professionnels et la Commission à Bruxelles. La centaine de milliers de salariés de ces diverses structures sont des fonctionnaires ou de quasi-fonctionnaires, dont les métiers et les risques encourus sont très éloignés de ceux des agriculteurs. Leurs revenus sont pourtant en moyenne supérieurs à ceux des agriculteurs qui les entretiennent. Le processus de fixation des dates de début des vendanges dans chacun des départements viticoles et pour chacune des AOC fournit un exemple typique de cette complexité où se mélangent syndicats agricoles, administration préfectorale et services techniques. On imagine la difficulté qu'il y aurait à vérifier l'application stricte de ces règles, alors que c'est la responsabilité et l'intérêt de chaque producteur ou de sa cave coopérative que le raisin soit récolté à la date optimale.

Comme l'ont fait remarquer les producteurs de lait pendant la crise de 2009, cette sur-administration coûte cher en elle-même, mais génère aussi des coûts pour les agriculteurs qui passent de plus en plus de temps à des travaux administratifs (une activité très différente de la véritable gestion) et de moins en moins sur leur exploitation.

### L'administration d'État

Avec cinq fois moins d'exploitations agricoles et d'agriculteurs, et une baisse de moitié de la part de l'agriculture dans le PIB français, on s'attendrait à une baisse parallèle des effectifs et du budget de fonctionnement du ministère de l'Agriculture. Il n'en est cependant rien. En réponse à une question du député de Paris Bernard Plassait, le ministre de l'Agriculture avait répondu que, de 1982 à 2002, les effectifs de son ministère avaient diminué de 1,5 % pendant que le nombre d'agriculteurs baissait de 50 %. En 2010, ce nombre dépassait les 33 000 en équivalent pleintemps travaillé, en légère baisse par rapport à 2009. Des organismes comme l'Institut national de recher-

## « L'effectif du ministère de l'Agriculture s'est accru de 6,5 % de 1980 à 2008, mais a doublé si on intègre les agents des opérateurs ».

che agronomique (Inra, 8 000 salariés), le Centre de coopération international en recherche agronomique et développement (Cirad, 1 800 salariés) et le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref, 1 600 salariés) transformé soudain en « Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement » dépendent à la fois du ministère de l'Agriculture et de celui de la Recherche ou de la Santé. Leurs effectifs ne sont pas tous comptabilisés dans ceux du ministère de l'Agriculture.

2010	Effectifs
Ministère de l'Agriculture	33 795
dont enseignement agricole	15 384
dont enseignement supérieur et recherche agricoles	2 676

En 2009, la Cour des comptes constate que « l'effectif du seul ministère s'est accru de 6,5 % de 1980 à 2008, mais a doublé si on intègre les agents des opérateurs ». Cette remarque n'a pas eu plus d'effet que la question du député, comme en témoigne la présentation à la Commission des finances de l'Assemblée nationale, le 12 janvier 2010, de M. Alain Pichon, président de la 4<sup>e</sup> Chambre : « *Bien souvent, des modes d'action indirects se sont substitués à des modes d'intervention directs. Par exemple, les agents du ministère de l'Agriculture, qui remplissaient des tâches d'ingénierie, d'appui technique et d'animation, n'ont pas disparu à la suite de la mise en place de la politique européenne et de la diminution de leur activité : ils se sont recentrés sur d'autres missions telles que le versement d'aides ou la mise en place des dispositifs de soutien économique à la production et le contrôle de leur utilisation. Ils ont utilisé un stratagème extraordinairement subtil et habile pour demeurer en place. Les contrôles de second niveau se sont développés, l'État contrôlant désormais les contrôleurs. (...) Je rappelle à M. de Courson que notre rapport portait sur les effectifs de l'État. C'est une synthèse, mais elle s'appuie sur des analyses sectorielles. Ainsi, dans l'agriculture – un cas pathologique –, les effectifs de fonctionnaires n'ont pas diminué alors que la population agricole et le produit intérieur brut agricole ont baissé, et*

*que la politique européenne s'est développée. Les agents se sont inventé de nouvelles missions. »*

Des termes extraordinairement durs de la part d'un fonctionnaire de la Cour de très haut niveau envers ses collègues du ministère ou des politiques qui ont toléré ces agissements. Dans son intervention, Alain Pichon mettait ensuite en garde contre le développement des « opérateurs du ministère », sortes de filiales à 100 % du ministère.

### Les « opérateurs » du ministère de l'Agriculture

En plus des ministères, se sont développés des « opérateurs » de l'État qui apportent de la flexibilité à la gestion, mais ont tendance à croître de façon anarchique. La règle du non-remplacement d'un salarié sur deux partant à la retraite ne leur a pas été appliquée avant 2010. Les opérateurs pilotés par le ministère de l'Agriculture comptent 16 206 salariés, soit autant que le ministère de l'Agriculture hors enseignement agricole. Les principaux opérateurs sont : l'Office national des forêts (10 000 salariés), l'Agence de service et de paiement ex-CNASEA (1 800), FranceAgriMer (1 350), les Haras nationaux et l'École nationale d'équitation (1 300), l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (1 145), l'Institut national de l'origine et de la qualité (250).

### Les administrations régionales, départementales et communales

Les conseillers régionaux sont élus et veulent donc être reconnus pour leurs actions en faveur de l'agriculture, comme l'affirme le président du conseil régional de Basse-Normandie dans une pétition de principe : « *Par leur dimension et leurs compétences, les conseils régionaux apparaissent comme le niveau pertinent pour développer une politique alimentaire et agricole répondant aux enjeux de développement durable, exigeante en matière de qualité, de sécurité et d'environnement et soucieuse de compétitivité économique et d'innovation.* » Un exemple frappant de la façon dont les Régions doublonnent l'action de l'État : « *Chaque année, notre*

## Des ministres complices de leurs administrés et de leur administration

### Budget 2010

« *Le projet de loi de finances initiale pour l'année 2010 prévoit de doter le ministère de 5,021 milliards d'euros, soit une hausse de 5,9 % par rapport au plafond de crédit prévu dans le cadre des perspectives budgétaires pluriannuelles pour la période 2009-2011.* »

Cette introduction au budget 2010 est destinée à convaincre les agriculteurs et les fonctionnaires du ministère que

leur ministre a arraché un budget formidable, plus élevé que les augmentations du PIB et de l'inflation réunies. Et bien meilleur que celui de ses collègues ministres. En règle générale, cette attitude est puérile. Dans le cadre de la crise actuelle, elle est choquante, signifiant qu'on ne respecte pas ses engagements et qu'on ne contribue pas au redressement du budget de l'État.

région consacre environ 10 millions d'euros à l'agriculture, principalement dans ces trois directions :

- l'appui aux filières (animales, équine, végétales, forêt-bois), que ce soit au travers d'appui technique, de recherche-expérimentation ou d'investissements en faveur des agriculteurs ;

- la valorisation et la qualité des produits agricoles et agroalimentaires ;

- l'emploi agricole et l'installation des jeunes agriculteurs. Concrètement, sont mis en place des dispositifs d'aide en faveur des :

- entreprises et des exploitants ;

- structures interprofessionnelles ;

- associations et des organismes agricoles. »

Le rôle des conseils généraux n'est pas vraiment de s'occuper de l'économie en général, et donc de l'agriculture. Néanmoins, comme les autres conseils généraux, celui du Vaucluse subventionne huit associations agricoles (dont 35 000 € pour « Bienvenue à la ferme Vaucluse », 18 000 euros pour la FNSEA) et consacre 45 000 € pour l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. Au total, il débloque en 2010 plus de 2,4 millions d'euros pour le secteur agricole.

Si les mairies des grandes villes n'ont pas de services agricoles dans leurs organigrammes, les communes rurales interviennent également en soutenant de nombreuses associations du monde agricole pour des montants évidemment très inférieurs.

### Les structures contrôlées par les syndicats

En plus des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture et des quasi-fonctionnaires des opérateurs, de ceux des régions et des départements, de nombreux organismes technico-professionnels aux mains des syndicats agricoles et principalement de la FNSEA, gravitent autour de l'agriculture. Tous ont des missions d'aide, de support, d'encouragement et de soutien aux agriculteurs. Comme pour les effectifs des organismes d'État, ceux de ces organismes syndicaux-professionnels n'ont jamais diminué malgré la chute du nombre d'exploitations agricoles. Pour les chambres d'agriculture (budget de 650 millions d'euros par an), organismes en principe très proches du terrain, il aura fallu que l'État exige leur refonte à l'occasion de la revue générale des politiques publiques (RGPP) de 2008-2009, pour que l'étude d'un plan de réorganisation soit lancée. Leur nouveau président a admis que les agriculteurs ne comprenaient plus à quoi leur servaient les chambres d'agriculture qu'ils financent en partie et dont la Cour des comptes avait dénoncé dès 2001 la « *trésorerie pléthorique et les dépenses parfois contestables* ». Il est à craindre que la réorganisation en cours soit surtout cosmétique, mettant en avant de nouvelles activités assez floues (entretien du paysage), plutôt qu'une division par deux de leurs effectifs. Leur précédent président, Luc Guyau, avait pourtant pu se rendre compte des problèmes de ses « clients », les agri-

culteurs, puisqu'il avait présidé la FNSEA pendant 10 ans avant de diriger les chambres d'agriculture pendant 9 ans. Il préside maintenant le conseil de la Food and Agriculture Organization (FAO) et est vice-président du Conseil économique, social et environnemental.

En plus des chambres d'agriculture, il existe pour chaque type de production, des instituts techniques chargés de faire le lien entre la recherche, de type Inra (par exemple, l'Institut français de la vigne et du vin), et la pratique des exploitants agricoles. Ces instituts sont financés par des taxes affectées, par des subventions publiques et par une curiosité : des cotisations volontaires obligatoires (CVO) payées par les agriculteurs. Les exploitants de chaque secteur sont aussi regroupés dans des fédérations d'exploitants chargés de défendre leurs intérêts spécifiques (par exemple : Association générale des producteurs de blé et autres céréales). La loi votée en 2009 sur la transparence du financement des syndicats dont le budget dépasse 230 000 euros s'appliquera aussi aux syndicats agricoles, la subvention directe de l'État aux syndicats agricoles étant de 20 millions d'euros par an. Cela permettra, à partir de 2011, de mieux appréhender comment ces multiples organismes interagissent.

Principaux organismes	Effectifs
99 ADASEA	900
27 Safer	1 000
99 chambres d'agriculture	7 700
MSA	18 000
Trame, Provea, FAFSEA, ANEFA...	?
21 instituts techniques	2 000
30 fédérations de producteurs	800

### Une création très originale :

Les « contributions volontaires obligatoires »

### L'administration bruxelloise

On sait qu'il y a à Bruxelles un commissaire à l'Agriculture et on imagine bien qu'il a besoin d'un cabinet d'une vingtaine de personnes pour faire son travail. Ce qu'on ne voit jamais, c'est qu'il dispose d'une administration de 1 000 personnes à l'organigramme impressionnant. Tout comme leurs collègues français, ces fonctionnaires étudient, subventionnent, organisent et contrôlent l'agriculture des différents pays. Mais loin d'avoir permis de supprimer des fonctionnaires à Paris, le ministère de Bruxelles en a suscité de nouveaux. Une partie significative de l'activité du ministère français consiste à lutter contre celui de Bruxelles : obtenir plus de subventions, s'opposer aux sanctions de Bruxelles, contourner les réglementations (par exemple : 10 années de subventions illégales aux fruits et légumes), ralentir la réforme de la Pac, contrer l'action de Bruxelles à l'OMC...

## 6. Conclusion

La seule véritable loi d'orientation de l'agriculture est celle de 1960-1962, qui a mis en place les fondements de l'organisation actuelle de ce secteur. Ni *La Fin des paysans*, le livre d'Henri Mendras publié en 1967, ni le rapport Vedel<sup>4</sup> de 1969 n'ont été écoutés. Malheureusement, la loi de 1962 a envoyé l'agriculture française dans la mauvaise direction, celle du corporatisme dirigé par le syndicalisme agricole avec la bénédiction de l'État. En croyant les protéger, cette loi a conduit les agriculteurs dans une impasse. C'est un phénomène courant, les dockers ou les ouvriers du livre parisien ont aussi défendu leurs statuts, mais ont mis en danger leurs entreprises, l'économie française et leur avenir personnel.

Certains attribuent à l'organisation de 1962 la hausse de la production agricole et la fin de la pénurie alimentaire. Autant féliciter le coq pour le lever du soleil. Tout comme les industriels (par exemple : automobiles) ou les commerçants (par exemple : hypermarchés), les agriculteurs ont su tirer parti des formidables progrès techniques devenus soudain disponibles pour répondre à la demande des consommateurs. Mais très loin d'avoir optimisé la restructuration du tissu agricole, cette loi l'a ralentie ou orientée dans une

mauvaise direction. Elle constitue maintenant un terrible handicap dans le monde dynamique et mouvant du XXI<sup>e</sup> siècle diamétralement opposé à la planification. C'est ce que constate la Cour des comptes dans un rapport très critique sur l'efficacité et la transparence des organismes publics et semi-publics en charge de définir l'avenir de l'agriculture française et de guider les agriculteurs : « *Dans le reste de l'Europe, le développement agricole est de plus en plus souvent une activité privée et concurrentielle avec paiement par les agriculteurs des conseils qui leur sont donnés. À défaut de suivre cette voie qui a des avantages non négligeables, il conviendrait, comme y invite le Conseil économique et social dans son avis du 14 février 2007, de reposer la question des objectifs de cette politique et de l'organisation et des moyens à mettre en place pour les atteindre.* »

Comme tous les entrepreneurs, les agriculteurs sont les mieux placés pour découvrir seuls quels sont les produits voulus par les clients et le type et le nombre d'exploitations permettant à terme à ces entreprises de vivre sans subventions. Ce ne sont surtout pas les 100 000 conseillers des organisations agricoles qui pourront les sauver, et encore moins des lois d'orientation destinées à protéger les strates d'administration en place.

<sup>4</sup> Le rapport Vedel, établi par une commission d'experts gouvernementaux animée par le doyen Vedel, eut un grand retentissement. Il préconisait de repenser la politique agricole française et de pousser à une restructuration plus efficace des exploitations agricoles.

## Propositions de l'iFRAP

- Relever fortement les seuils des exploitations agricoles professionnelles et non professionnelles de façon à clairement séparer les véritables entreprises agricoles des activités agricoles marginales.
- Traiter les problèmes sociaux des exploitants agricoles non professionnels par des mesures sociales classiques (RSA, allocation vieillesse...) et non plus par des subventions agricoles.
- Déréglementer le marché des terres et des exploitations agricoles pour que les installations et extensions se fassent selon des critères économiques et non plus selon des critères sociaux qui enferment l'agriculture dans la dépendance aux subventions ou, pire, selon des critères opaques qui jettent le discrédit sur le système.
- Appliquer complètement la réforme de la forfaitisation (découplage) des aides.
- Réduire le nombre et la taille des structures de support publiques et para-publics en prenant en compte la réduction du nombre d'exploitations – 4 fois moins nombreuses en 50 ans – et les simplifications apportées par l'application des quatre propositions ci-dessus.
- Annoncer et réduire le niveau des subventions existantes de 4 % par an en euros constants de façon à ce que les candidats à l'installation sachent clairement dans quel type de contrat ils s'engagent avec la société : pratiquement zéro subvention dans 40 ans. Maintenir les aides sociales liées au déséquilibre démographique.
- Conserver un filet de sécurité sous la forme d'un régime d'intervention précisément défini à l'avance en cas de crise imprévisible et exceptionnelle dépassant ce qui est normalement supportable par une entreprise intégrant déjà les aléas naturels du secteur agricole, et ce qui est assurable par les compagnies d'assurance.
- Ouvrir les métiers du conseil et de l'orientation du secteur agricole au secteur privé et concurrentiel, et supprimer les subventions aux organismes publics et semi-publics fournissant ces services.
- Confier à la MSA la gestion sociale de tout le monde rural (y compris les non-agriculteurs) ou l'intégrer dans le régime général. Avec la disparition des générations les plus nombreuses d'agriculteurs à la retraite et la baisse du nombre d'actifs, la situation de la Mutualité sociale agricole va s'aggraver : perte de son utilité et perte des recettes.